



Ormont-Dessus, le 3 septembre 2018

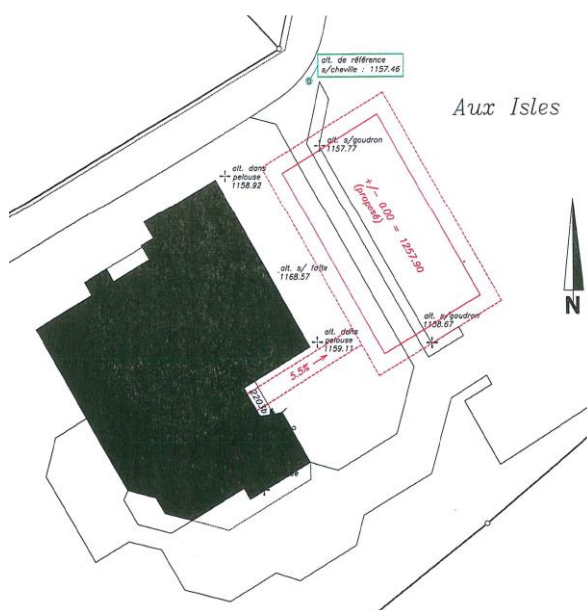
LA MUNICIPALITE
D'ORMONT-DESSUS
1865 LES DIABLERETS

**La Municipalité d'Ormont-Dessus
au Conseil communal**

**Préavis municipal n°05-2018, relatif au projet de construction d'un couvert
sur la place de la Maison des Congrès « Claude Nicollier »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme vous le savez, le comité d'organisation du Festival du Film des Diablerets a sollicité la commune pour construire un couvert sur une parcelle communale, à savoir du côté Nord de la salle de gymnastique.



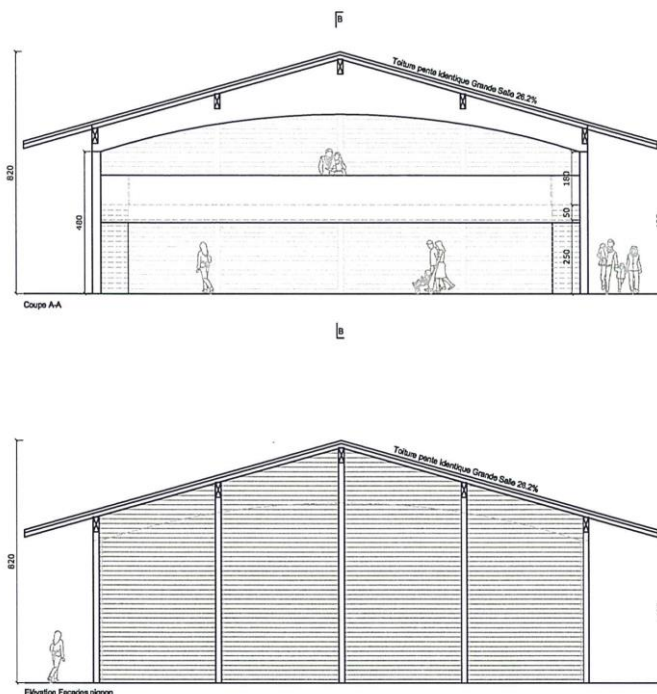
Cette construction sera financée majoritairement par le Festival du Film des Diablerets et nous avons été sollicités pour octroyer un droit de superficie sur 30 ans.

Cette construction servira lors de l'organisation du Festival du Film des Diablerets, mais sera également propice aux rencontres et événements de toutes sortes (culturels et/ou sportifs). Elle représente **une surface de 590 m²** et pourrait notamment accueillir le marché hebdomadaire ou servir de halle ouverte pour l'organisation de concerts ou d'événements.

Sa proximité de la Maison des Congrès « Claude Nicollier » en fait un point central pour les associations et les habitants de la Commune et permettra, en cas de mauvais temps, de maintenir certains événements associatifs.

Construction

Ce couvert, baptisé « Forum des Associations », sera construit sur un niveau, avec une mezzanine.



Le maître d'ouvrage sera formé d'un comité piloté par le Festival du Film des Diablerets, dont un membre de la municipalité fera partie.

Détail des travaux

L'objet est estimé à CHF 1'600'000.00. Les coûts de construction sont répartis comme suit :

Rubrique	Détail des travaux	Coût estimé en CHF
Conception	Architecte et bureau d'ingénieurs	91'000.00
Construction	Génie civil, structure bois. Ferblanterie, électricité, panneaux photovoltaïques sur les deux pans, etc.	1'396'000.00
Prestations secondaires	Frais mise à l'enquête, Assurances, frais notaire, etc.	35'000.00
Divers et imprévus		78'000.00
Coût total TTC		CHF 1'600'000.00

Le financement prévoit un subside de CHF 250'000.00 de la part de la commune et le solde sera apporté par le Festival du Film des Diablerets sous la forme d'une demande de prêts LADE et LPR, ainsi que par des fonds privés récoltés par le Festival.

L'emplacement prévu se situe en zone d'installations sportives et d'utilité publique. L'étude du projet a tenu compte de la zone de protection de la digue de la Grande Eau. Cette construction a été soumise à l'enquête publique avec la pose de gabarits sur le site.

Le permis de construire ne sera délivré que si le Conseil communal donne son aval, que si le financement de ce couvert est assuré et que toutes les autorisations sont délivrées. Le projet de DDP qui régit la collaboration entre la commune et le Festival du Film des Diablerets est joint au présent préavis.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSUS

VU le préavis municipal n°05-2018, relatif au projet de construction d'un couvert sur la place de la Maison des Congrès « Claude Nicollier » ;

Ouï les rapports des commissions chargées de l'étudier ;

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour de cette séance ;

DECIDE

1. D'autoriser le maître d'ouvrage de procéder à la construction d'un couvert sur la place de la Maison des Congrès « Claude Nicollier » dès l'obtention des autorisations requises ;
2. De lui octroyer, à cet effet, un crédit maximum de **CHF 250'000.00** à prélever sur les liquidités de la caisse communale ou, au besoin, de procéder à l'emprunt nécessaire auprès d'un établissement reconnu par l'Etat ;
3. D'autoriser la Municipalité à créer un droit de superficie en faveur du FIFAD, sur la surface du bâtiment ;
4. De l'autoriser à amortir comptablement ce montant sur maximum 10 ans, par prélèvement sur le Fonds d'équipement Touristique.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 3 septembre 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Ph. Grobéty



La secrétaire e.r :

J. Dacic

Annexe : DDP

Délégués municipaux à disposition : M. Dario Pernet et Mme Carole Ansermoz